

L'évolution des liens conjugaux

par Céline Le Bourdais, Ghyslaine Neill et Pierre Turcotte
avec la collaboration de Nathalie Vachon et Julie Archambault

La grande majorité des femmes canadiennes établissent des liens conjugaux à un moment donné de leur vie. Qu'elles soient nées dans les années 20, au milieu des années 60 ou entre ces deux décennies, presque toutes les femmes ont été mariées ou ont vécu en union de fait au moins une fois. C'est ce que plus de 94 % des femmes âgées de 30 à 69 ans déclaraient en 1995. La proportion de femmes de 20 à 29 ans qui ont déclaré vivre dans le cadre du mariage ou d'une union de fait était légèrement inférieure (87 %), mais elle augmentera probablement à mesure que ces femmes vieilliront.

Bien que la tendance des femmes à former des unions soit toujours demeurée à un niveau élevé au cours des années, la nature de ces unions a changé de façon fondamentale. Le mariage représente encore la majorité des unions, mais l'attrait quasi universel qu'il exerçait auparavant a diminué pour faire place à l'union de fait, de plus en plus populaire. À partir des données de l'Enquête sociale générale de 1995, les auteurs examinent dans le présent article comment les types d'unions conjugales ont évolué avec le temps. Ils se

TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

Les données du présent article sont tirées de l'Enquête sociale générale de 1995, au cours de laquelle on a interviewé près de 11 000 répondants de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés dans les 10 provinces. L'enquête a permis de recueillir des données sur les mariages et les unions de fait, sur la séparation, le divorce et le décès du conjoint, ainsi que sur une vaste gamme de caractéristiques de base. Les auteurs de la présente étude ont utilisé un échantillon de 4 656 répondantes âgées de 20 à 69 ans.

Les tables de mortalité ont servi à analyser les probabilités de formation et de dissolution des unions. On a posé l'hypothèse que toutes les femmes étaient célibataires à l'âge de 15 ans et qu'ensuite, elles étaient placées devant la possibilité de former une union, qu'il s'agisse d'un mariage ou d'une union de fait. Chacune des transitions (le premier mariage, la première union de fait, la première séparation, le second mariage, etc.) a été analysée d'après les antécédents conjugaux de chaque femme. Par exemple, la probabilité d'une première séparation a été mesurée séparément pour les femmes qui se sont mariées en premier et pour celles qui ont commencé leur vie conjugale par une union de fait. Cette méthode permettait de tenir compte du fait que la tendance à se séparer pouvait dépendre de l'expérience conjugale antérieure de la femme.

Séparation : Dans le présent article, le terme séparation n'a pas de connotation juridique. Il sert simplement à indiquer la fin d'une relation entraînée par des facteurs autres que le décès.

Union de fait : Les unions de fait sont déclarées par les répondantes. Leur durée n'est pas précisée.

Proportion de toutes les femmes ayant vécu...	Âge en 1995				
	60 à 69 ans	50 à 59 ans	40 à 49 ans	30 à 39 ans	20 à 29 ans
	Naissance				
	1926 à 1935	1936 à 1945	1946 à 1955	1956 à 1965	1966 à 1975
Au moins une union	96	97	96	94	87
Au moins un mariage	96	95	92	84	66
Un mariage comme première union	95	91	78	56	35
Au moins une union de fait	8	22	35	49	59
Une union de fait comme première union	1	6	18	38	52
Au moins une séparation	25	32	40	43	--
Au moins deux unions	14	27	34	39	--
Au moins deux séparations	8	13	16	--	--
-- Échantillon trop petit pour produire une estimation fiable.					
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1995.					

demandent également si le fait de commencer la vie commune par une union de fait plutôt que par un mariage peut avoir une influence sur les possibilités de rupture de cette union ou peut permettre de prédire les types d'unions qui suivront. Bien que cette étude porte plus particulièrement sur les femmes, les résultats s'appliquent généralement aussi aux hommes.

De plus en plus de femmes choisissent de vivre en union de fait

La proportion de femmes qui ont commencé leur vie de couple dans le cadre du mariage est passée de 95 % des femmes dans la soixantaine à 56 % des femmes dans la trentaine et à une proportion encore moindre des femmes dans la vingtaine, soit 35 %. L'union de fait est clairement devenue le mode de vie favori des plus jeunes au moment de former leur première union conjugale. Seulement 1 % des femmes de 60 à 69 ans ont

commencé leur vie conjugale par une union de fait, tandis que 38 % de celles de 30 à 39 ans et 52 % de celles de 20 à 29 ans ont commencé la leur de cette façon.

Bien sûr, le fait de choisir un mode de vie conjugale pour une première union n'écarte pas la possibilité d'un autre choix ultérieurement. Bien des femmes qui ont commencé leur vie commune par une union de fait se sont mariées par la suite, tandis que celles qui se sont d'abord mariées, pour ensuite se séparer sont de plus en plus nombreuses à choisir l'union de fait pour leurs unions subséquentes. Cependant, comparativement aux femmes plus âgées, les jeunes femmes ont moins tendance à épouser leur premier partenaire et, au contraire, sont plus enclines à continuer de vivre en union de fait, ce qui augmente la durée moyenne de ces unions de fait.

Les femmes commencent à vivre en union de fait à des âges différents,

selon la génération à laquelle elles appartiennent. Pour la grande majorité des femmes de 20 à 29 ans qui vivaient en union de fait, il s'agissait de leur première union conjugale. Ces femmes ont grandi à une époque où la vie commune hors du mariage avait été acceptée par la plupart des gens comme une façon légitime d'établir une relation stable. Par contre, les femmes du groupe des 50 à 59 ans — dont la plupart avaient atteint leur majorité à une époque où l'union de fait était désapprouvée — étaient presque trois fois plus susceptibles de former une union de fait après la fin de leur premier mariage qu'à l'époque de ce mariage. Pour les plus jeunes générations, donc, l'union de fait est un prélude ou une solution de rechange au mariage, tandis que pour les femmes plus âgées, il s'agit d'un prélude ou d'une solution de rechange au remariage.

Les probabilités de séparation sont presque doublées quand la vie conjugale commence par une union de fait

La probabilité qu'une première union se termine par un divorce ou une séparation a augmenté considérablement au cours des années. Tandis que 25 % des femmes de 60 à 69 ans avaient vécu une rupture à un moment de leur vie, plus de 40 % de celles dans la trentaine et la quarantaine s'étaient déjà séparées. Le fait que le pourcentage de femmes dans la trentaine qui se sont séparées (43 %) est plus élevé que celui des femmes dans la quarantaine (40 %) indique que la rupture de la première union se produit plus tôt dans la vie. De plus, la fréquence des ruptures est également en hausse : le pourcentage de femmes ayant vécu au moins deux séparations est passé de 8 % chez le groupe des 60 à 69 ans à 16 % chez les femmes dans la quarantaine.

Entreprendre la vie commune par une union de fait plutôt que par le

mariage augmente de beaucoup la probabilité que cette première union se termine par une séparation. De plus, le fait que les conjoints de fait se marient un jour ou ne se marient pas importe peu : le risque de séparation est tout aussi élevé dans les deux cas. Dans le groupe des 30 à 39 ans, par exemple, près des deux tiers (63 %) de celles dont la première union était une union de fait étaient séparées en 1995, comparativement à un tiers (33 %) des femmes qui s'étaient d'abord mariées. On observe un modèle similaire chez les femmes dans la quarantaine : la proportion de séparations était beaucoup plus élevée pour celles qui avaient d'abord vécu en union de fait que pour celles qui s'étaient d'abord mariées (60 % contre 36 %).

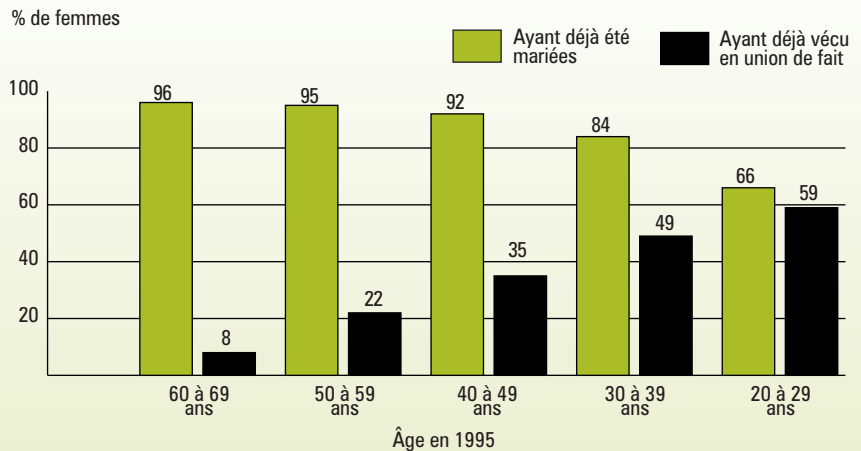
Les secondes unions sont très fréquentes

L'augmentation des ruptures a fait en sorte que plus de femmes sont potentiellement disponibles pour entreprendre une seconde relation. En effet, la proportion de femmes ayant connu au moins deux unions (mariage ou union de fait) a presque triplé entre les générations plus âgées et les plus jeunes, passant de 14 % chez les femmes dans la soixantaine à 39 % chez celles dans la trentaine. Il semble que la séparation, suivie d'unions subséquentes, soit devenue une expérience courante pour bien des femmes au cours des trois dernières décennies du XX^e siècle.

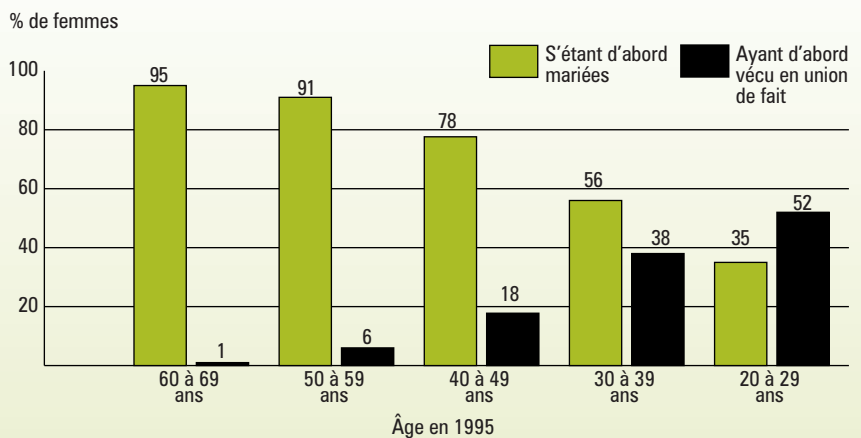
Les femmes ayant vécu la rupture d'un premier mariage étaient très susceptibles de former une nouvelle union : dans le groupe des 30 à 39 ans, par exemple, près de 9 femmes sur 10 formaient une nouvelle union après la rupture de leur première. Les femmes plus âgées étaient moins susceptibles d'en faire autant, mais tout de même plus de la moitié d'entre elles le faisaient. Dans tous les groupes d'âge, les femmes ayant déjà été mariées étaient



Bien que l'union de fait soit de plus en plus courante chez les femmes de tous les groupes d'âge...



... ce sont les femmes dans la vingtaine qui sont les plus susceptibles de commencer leur vie de couple par une union de fait



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1995.



Les femmes dont la première union conjugale était une union de fait étaient près de deux fois plus susceptibles de se séparer

	Âge en 1995			
	60 à 69 ans	50 à 59 ans	40 à 49 ans	30 à 39 ans
Proportion de femmes séparées...	Naissance			
	1926 à 1935	1936 à 1945	1946 à 1955	1956 à 1965
S'étant d'abord mariées	25	30	36	33
Ayant d'abord vécu en union de fait (incluant les femmes s'étant séparées après avoir épousé leur conjoint de fait)	--	77	60	63

-- Échantillon trop petit pour produire une estimation fiable.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1995.

De récentes recherches sur la nature des unions de fait et sur la façon dont la situation économique influe sur l'issue de ces unions — qu'elles soient suivies d'un mariage ou d'une séparation — fournissent des résultats intéressants. En général, ces études démontrent que les unions de fait ont tendance à être temporaires et transitoires, que le plus souvent elles se transforment en mariage et, enfin, que les hommes sont plus susceptibles que les femmes d'y mettre fin par la séparation.

Plus précisément, les chercheurs ont observé une relation étroite entre la situation économique du couple et la probabilité que leur union prenne fin ou se transforme en mariage. Ils ont aussi constaté que les hommes et les femmes réagissent de façon différente dans des situations semblables.

Plus la situation économique de la femme est solide, moins il est probable qu'elle épouse son conjoint de fait et plus elle est susceptible de mettre fin à l'union. Une plus grande autonomie financière peut réduire la dépendance des femmes à l'égard des hommes et, de ce fait, l'intérêt par rapport au mariage. En effet, les données montrent que chez les femmes semi-professionnelles et professionnelles, l'union de fait est plus susceptible de se terminer par une séparation que par un mariage. Par contre, les hommes professionnels et semi-professionnels sont plus susceptibles d'épouser leur conjointe de fait.

- Pour plus de renseignements, voir Wu Zheng et Michael Pollard, *Situation économique et stabilité de l'union libre*, produit n° 75F0002MIF98010 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1998, « Documents de recherche de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu ».

plus susceptibles de choisir de vivre en union de fait dans une seconde relation que de se remarier. Pour les femmes dans la trentaine et la quarantaine, la probabilité était deux fois plus élevée.

En cas de rupture, les femmes ayant commencé leur vie conjugale en union de fait étaient tout aussi susceptibles de former une nouvelle union que celles qui s'étaient d'abord mariées. Cependant, il était beaucoup plus probable qu'elles optent pour l'union de fait comme seconde union que les femmes qui s'étaient d'abord mariées. Les femmes dans la trentaine qui s'étaient d'abord mariées étaient deux fois plus susceptibles de préférer l'union de fait au mariage comme seconde union, tandis que les femmes qui avaient d'abord vécu en union de

fait étaient six fois plus susceptibles de faire le même choix.

Résumé

Au cours des dernières décennies, on a observé au Canada une diminution des mariages, une augmentation des unions de fait et une augmentation des ruptures, quel que soit le type d'union. Il est aujourd'hui plus facile pour les gens de choisir le type de liens conjugaux qu'ils veulent établir. Alors que les femmes nées dans les années 20 et 30 n'avaient guère d'autre choix que de se marier, l'union de fait est aujourd'hui admise et elle est devenue de plus en plus populaire auprès des jeunes Canadiennes. Cependant, l'instabilité de bien des unions de fait et le taux croissant de dissolution de toutes les

unions donnent à penser que plus de gens vivent sans doute plus longtemps seuls ou encore, s'engagent dans un plus grand nombre de relations de courte durée.

Céline Le Bourdais est directrice du Centre interuniversitaire d'études démographiques (Interuniversity Centre for Population Studies). **Ghyslaine Neill** est boursière de recherches postdoctorales à l'Institut national de recherche scientifique urbaine à Montréal. **Pierre Turcotte** est chef du recensement de la Division des statistiques sociales, du logement et des familles de Statistique Canada.